

# A A F B

## Association des Amis de Franck Biancheri

Association sans but lucratif Loi 1901 immatriculée à Grasse (06)

72 avenue du Roi Albert

06400 Cannes (France)

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale convoquée de façon extraordinaire

**21 Novembre 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un novembre à neuf heures, les membres de l'association des Amis de Franck Biancheri se sont réunis sur convocation de leur présidente, Marie-Hélène Caillol, à la Maison des Associations Solidarité, 10 rue des Terres au Curé, à Paris 13ème arrondissement.

L'assemblée générale désigne Véronique Swinkels, qui accepte, comme présidente de séance.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité**

Sur proposition de la présidente de séance, sont désignées Sophie Berger, secrétaire de séance, qui accepte et Victoire Baeyaert, rapporteur de la présente assemblée générale, qui accepte.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité**

La présidente de séance constate que sont présents et représentés 28 membres, absents 15 membres. Le quorum fixé aux statuts article 6-2 (40%) est atteint. La présidente de séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer, soumet l'ordre du jour suivant et ouvre la séance :

- présentation du rapport moral intermédiaire et rapports intermédiaires d'activités et de projets AAFB ;
- présentation du rapport financier intermédiaire ;
- Délibération sur la situation de crise impliquant Bart Kruitwagen, vice-président de l'AAFB, et Taco Dankers, membre associé.

Après débats et délibérations l'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

#### **Première résolution: Rapport moral intermédiaire**

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport moral intermédiaire sur les activités et les projets par Marie-Hélène Caillol, présidente de l'association, complétée par les présentations des membres responsables de la coordination des différents projets conduits par l'association et par le réseau Franck Biancheri, approuve le rapport tel qu'il lui a été présenté.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

### **Deuxième résolution: Rapport financier intermédiaire**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Trésorier de l'association présenter le rapport financier intermédiaire arrêté au 31/08/2015, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

### **Troisième résolution : Procédure de radiation de Bart Kruitwagen et Taco Dankers**

Après avoir entendu le rapport du Bureau de l'association exposant les faits qui opposent Bart Kruitwagen et Taco Dankers à l'association des Amis de Franck Biancheri, à ses membres ainsi qu'à l'ensemble du réseau Franck Biancheri, et avoir pris connaissances des pièces de ce dossier et après avoir pris acte que Bart Kruitwagen et Taco Dankers dument invités à venir défendre leur position lors de cette AG convoquée de façon extraordinaire, ont décliné tous deux l'invitation par mails en date du 20/11/2015 adressés par eux au Conseil d'administration de l'association, dont elle prend acte, l'Assemblée Générale, constate que les agissements et déclarations de Bart Kruitwagen et Taco Dankers, membres de l'association, en interne auprès de certains membres de l'association comme en externe sont de nature à porter une atteinte grave à la mémoire et à l'héritage de Franck Biancheri et de ce fait à l'objet social et aux intérêts de l'association des Amis de Franck Biancheri.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne mandat et tout pouvoir au Bureau de l'association de procéder à la radiation de Bart Kruitwagen et Taco Dankers en application de l'article 5 des statuts qui stipule:

*“Le statut de membre se perd en cas de démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, absence de participation répétée aux activités internes et externes de l'association, comportement illégal au sein ou en dehors de l'association, ou encore actes ou paroles s'opposant à l'objectif de l'association.*

*La décision de radier un membre est prise par le Bureau de l'association. La décision est exécutoire dès son annonce.”*

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

### **Quatrième résolution : Révocation de Bart Kruitwagen du Conseil d'administration de l'AAFB**

En outre, l'Assemblée Générale, décide de la révocation de Bart Kruitwagen de sa fonction de vice-président du Conseil d'administration de l'association des Amis de Franck Biancheri.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

### **Cinquième résolution : Pouvoir**

L'Assemblée Générale, après délibération donne mandat et tout pouvoir au Bureau de l'association (Président, Secrétaire Général et Trésorier), pris en la personne de sa présidente Marie-Hélène Caillol, pour représenter l'association dans toute procédure qui pourrait être intentée à l'encontre de Bart Kruitwagen, et/ou de Taco Dankers, ou toute autre personne impliquée, ou dans laquelle l'association pourrait être appelée à se joindre, du fait de leurs agissements en interne comme en externe contrevenant aux intérêts de l'association, de ses membres et portant une atteinte grave à la mémoire et à l'héritage de Franck Biancheri.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

#### **Sixième résolution : Charte**

L'Assemblée Générale, demande au Conseil d'administration de travailler sur une charte de l'AAFB, qui devra notamment rappeler les engagements des membres pour la défense de la mémoire et de l'héritage de Franck Biancheri, et définir les obligations, responsabilités des organisations partenaires du réseau Franck Biancheri, ainsi que les conditions d'agrément de ces dernières.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

#### **Septième résolution : Vote de confiance**

L'Assemblée Générale, réitère sa totale confiance en Marie-Hélène Caillol, présidente de l'association des Amis de Franck Biancheri et la remercie pour son engagement sans faille, sa force de combat, pour la défense de la mémoire et de l'héritage de Franck Biancheri, dont elle a été le plus fidèle et incontestable soutien dans les vingt dernières années de sa vie.

- **Cette résolution est prise à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant à débattre, la présidente de séance lève la séance à douze heures trente.

*Paris, le 21 novembre 2015*

**Véronique Swinkels**, présidente de séance

**Sophie Berger**, secrétaire de séance

**Victoire Baeyaert**, rapporteur